

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFD	Date	28 août 2024
Numéro	24.389	Heure	10h52

**Auteur-e(-s) :** Clarence Chollet

**Titre :** Pronote : la protection des données est-elle garantie ?

**Contenu :**

Le logiciel Pronote est utilisé au sein de l'école obligatoire neuchâteloise, notamment pour la communication entre l'école, les élèves et les familles. Or, des erreurs de destinataires sont fréquemment constatées par les utilisateurs. Souvent sans conséquences, ces erreurs conduisent parfois à la transmission de données personnelles à un grand nombre d'utilisateurs.

Compte tenu de cela, le Conseil d'État estime-t-il que la protection des données est garantie à travers l'utilisation de Pronote ?

**Souhait d'une réponse écrite :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :
Sarah Blum	Barbara Blanc	Yves Pessina
Daniel Sigg	Adriana Ioset	Olivier Beroud
Patrick Erard	Michèle Gillard	Armin Kapetanovic
Diane Skartsounis	Marina Schneeberger	Niel Smith
Céline Barrelet	Manon Roux	Marc Fatton
Céline Dupraz	Emile Blant	Richard Gigon
Catherine Loetscher	Jean-Marie Rotzer	